

**DECRET N° 2005-257 DU 6 MAI 2005**

Portant nomination des directeurs centraux et techniques du Ministère de la Santé Publique.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le Décret n° 2005-052 du 04 février 2005, portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 2005-191 du 14 avril 2005, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé Publique ;
- Sur** proposition du Ministre de la Santé Publique ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 avril 2005 ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommées dans les fonctions ci-après au Ministère de la Santé Publique, les personnes dont les noms suivent :

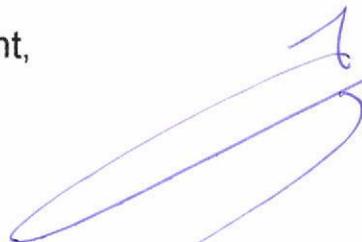
- directeur des Ressources financières et du matériel : Madame Ibadoun Félicienne SAÏZONOU, épouse HOUNDEKON

- directeur des Ressources humaines : Monsieur Vincent Bolarinwa FABY
- directeur de la Programmation et de la prospective : Monsieur Christian EYEBIYI
- directeur national de la Protection sanitaire : Monsieur Laurent ASSOGBA
- directeur des Hôpitaux : Monsieur Pascal DOSSOU-TOGBE
- directeur de la recherche en Santé : Madame Flore GANGBO
- directeur des Infrastructures, des équipements et de la maintenance : Monsieur Garba ALIDOU
- directeur des Explorations diagnostiques et de la transfusion sanguine : Monsieur Ludovic Yaovi ANANI
- directrice nationale du Programme élargi de vaccination et des soins de santé primaires : Madame Marie-Rose Claire AKPAKA, épouse NAGO
- directeur de la Santé familiale : Monsieur Noël EKUE
- directrice de l'Hygiène et de l'assainissement de base : Madame Félicité LALEYE, épouse CHOKKI
- directrice des Soins infirmiers et obstétricaux : Madame Chantal AYIGBEDE, épouse ATIKOSSI
- directrice du développement des zones sanitaires : Madame Sidonie ADDA, épouse BARA.

**Article 2** : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

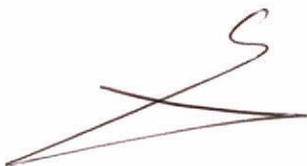
Fait à Cotonou, le 06 mai 2005

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Mathieu KEREKOU**

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,



**Cosme SEHLIN**

Le Ministre de la Santé Publique,



**Dorothée A. KINDE GAZARD**

**AMPLIATIONS** : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - MSP 4 - MFE 4 -  
AUTRES MINISTERES 18 - CNSS 5 - DGB CF DGTCP DGID DGDDI 5 -  
BN DAN DLC 3 - GCONB 1 - DCF-INSAE 2 - BN UAC ENAM FADESP 3 -  
FDSP UNIPAR 2 - J.O 1 - INTERESSES 13.